



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU  
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**DÉLIBÉRATION N°2517**

**OBJET : Souscription des emprunts au titre de l'exercice 2022  
Budget principal 2022**

L'an Deux Mille Vingt-deux et le 5 du mois de juillet, de 18 h 00 à 20 h 00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente.

**PRÉSENTS** : BERDOU Raymond, BLASQUEZ Jérôme, BESNARD Daniel, BOIX Jean-Pierre, CLAIN Elisabeth, COMBRES Jean-Claude, ESCANDE Jacques, EYCHENNE Joëlle, FERRE Jean-Paul, GONCALVES Daniel, LAFFONT Patrick, MAYODON Alain, METGE Alain, TEQUI Christine, VIDAL André, VIEL Pierre.

**EXCUSÉS** : BENABENT Henri, COURET Jean-Luc, LOUBET Christian, MARETTE Louis, ROCHET Alain, SANCHEZ Marc, SERRES Jean-Claude, SOLER Jean-Michel.

**ABSENTS** : GARNIER Alain, MAGDALOU Francis, PORTET Thierry.

**PROCURATIONS** : BENABENT Henri donne pouvoir à BESNARD Daniel  
COURET Jean-Luc donne pouvoir à GONCALVEZ Daniel  
LOUBET Christian donne pouvoir à MAYODON Alain  
MARETTE Louis donne pouvoir à VIDAL André  
ROCHET Alain donne pouvoir à BOIX Jean-Pierre  
SANCHEZ Marc donne pouvoir à METGE Alain  
SERRES Jean-Claude donne pouvoir à ESCANDE Jacques  
SOLER Jean-Michel donne pouvoir à TEQUI Christine

Madame la Présidente, rappelle pour mémoire que le besoin de financement défini au stade du budget primitif était le suivant :

- Budget principal : 1 575 361
- Budget de l'eau potable : 4 367 116
- Budget de l'assainissement : 2 602 921
- Budget du service public de l'assainissement non collectif : 0

Le budget principal supporte l'optimisation énergétique concernant les bâtiments nécessaires à l'exercice du service public de proximité. Aussi, la sollicitation de concours financiers s'est faite sur les projets à forte empreinte de développement durable de manière à bénéficier des taux préférentiels dits « emprunts verts ».

Madame la Présidente après avis de la Commission Administrative et financière du SMDEA09 propose d'emprunter 800.000 d'euros (huit cents mille euros), afin d'exécuter les projets inscrits à la section d'investissement votée lors du Budget Principal.

Suite à la consultation lancée auprès de l'ensemble des acteurs bancaires, privés comme public, le Crédit Agricole est retenu pour un prêt à taux fixe de 2.60%.

L'emprunt portera sur une durée de 20 ans. Les échéances seront trimestrielles. Le remboursement du capital s'effectuera de manière constante.


Où l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ **APPROUVE,**

La souscription d'un emprunt de 800.000 euros au Crédit Agricole relatif au budget principal au titre de l'exercice 2022.

▪ **AUTORISE,**

Madame la Présidente, à signer un emprunt de 800.000 euros auprès du Crédit Agricole relatif au budget principal au titre de l'exercice 2022.



La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUI